

## Modernisation de la politique européenne de concurrence

Par **Cari**, le 14/05/2021 à 22:22

Bonjour,

Je vous contacte car j'aurais besoin d'aide pour répondre au sujet suivant.

Il s'agit de deux propositions issues du **Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et de la commission des affaires européennes sur la modernisation de la politique européenne de concurrence**, par **MM. Alain Chatillon et Olivier Henno**, 8 juillet 2020 (p. 6 et p. 74), propositions que voici ci-dessous :

« *Moderniser les outils d'analyse de la Commission européenne : (...)*

*Allonger l'horizon temporel pour appréhender la concurrence potentielle  
Mieux prendre en compte l'échelle mondiale de certains marchés » (...)*

Je souhaiterais obtenir des éléments de réponse aux deux questions suivantes :

- En l'état du droit positif, comment sont analysés les « marchés pertinents » ?
- Quels sont les motifs à l'origine de ces deux propositions ?

Merci d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.